

Banque Centrale de Djibouti (BCD)

Rapport d'audit sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Ernst & Young, S.A.



**Building a better
working world**



Building a better
working world

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Tel. : +225 20 30 60 50 / 20 21 11 15
Fax. : +225 20 21 12 59
E-mail: eyci@ci.ey.com
www.ey.com/afrique_francophone

Banque Centrale de Djibouti
BCD
BP 2118
Djibouti

Abidjan, le 27 juin 2018

Rapport d'audit sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), comprenant le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017 ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale de Djibouti au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti, et décrites en annexe.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Institution conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Gouverneur, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de la Banque relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels sont établis par le Gouverneur de la Banque et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Gouverneur de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des comptes annuels, il incombe au Gouverneur de la Banque d'évaluer la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf s'il y a une intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans ces comptes annuels, et apprécions s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit, le calendrier de réalisation prévu et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young, S.A.



Arielle Inès Seri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée



BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI

BILAN COMPARÉ 2016-2017

CONFIDENTIEL

ACTIFS	MONTANT		VARIATION		PASSIFS		MONTANT		VARIATION	
	2016	2017	en G.A.	en %	2016	2017	en G.A.	en %		
CREANCES SUR L'ETRANGER	77 121 872 642	105 622 742 587	28 500 869 925	37,0%	EMISSION	37 230 944 614	40 808 819 570	3 577 874 956	9,5%	
Caisse d'étrangers	10 861 500	13 587 611	2 726 111	27,9%	Titres et Pécuniaires	37 230 944 614	40 808 819 570	3 577 874 956	9,5%	
Banque de France, compte courant	19 645 096	31 256 130	11 611 034	59,1%	ENGAGEMENTS EXTERIEURS	14 321 411 610	14 572 138 812	250 727 202	1,7%	
Compte courant FMI	7 597 656 000	6 048 580 000	-1 549 076 000	-20,4%	Comptes en FMI	10 806 027 206	10 732 677 665	-73 349 541	-0,7%	
Avance en FMI, en FMI	358 232 217	100 319 299	-257 912 918	-72,0%	Billets de banque	3 621 081 297	3 630 527 740	9 446 443	0,3%	
Comptes Courants	1 211 866 154	31 961 785 800	30 749 919 646	2534,6%	Participation au capital de FMI	3 633 407	3 633 407	0	0,0%	
Reserve Fédérale, compte courant	87 913 171	93 700 000	5 786 829	6,6%	FONDS DE RESERVE	2 523 548	2 523 548	0	0,0%	
CREANCES SUR LES BANQUES	1 380 817 270	2 152 081 180	871 263 910	62,7%	CPDES CREDITEURS ORGA. INTER.	41 866 575	16 706 575	-25 160 000	-59,9%	
Comptes à terme	1 374 466 546	1 924 141 665	5 475 115	0,4%	CPDES CREDITEURS DE L'ETAT	3 100 140 848	8 974 215 347	5 874 074 499	189,5%	
Comptes de régularisation des Banques	4 610 324	869 259 714	864 649 390	18,7%	Compte courant Trésor national	670 000 000	1 328 000 231	658 000 231	100,0%	
CREANCES SUR L'ETAT	4 517 504 928	3 975 987 260	-541 517 668	-12,0%	Comptes de souscription FMI	8 517 141 900	7 445 545 116	-1 071 596 784	-12,6%	
Comptes de FMI à l'Etat	4 517 504 928	3 975 987 260	-541 517 668	-12,0%	CPDES CREDITEURS DES BANQUES	19 571 881 819	45 103 232 388	25 531 350 569	130,4%	
Comptes à régularisation de Trésor					SOMMES A APTECER / PASSIF	200 127 408	279 259 157	79 131 749	39,5%	
Banques sur rattaché					COMPTES D'ENCAISSEMENT					
AUTRES CREANCES	271 508 919	271 508 919		0,0%	ETAT, IMPOT A PAYER					
DEBITEURS DIVERS	99 656 665	97 132 891	-2 523 774	-2,5%	DETTES FISCALES	5 537 773	9 763 954	4 226 181	76,3%	
COMPTES DE REGULARISATION	5 119 630	12 821 276	7 701 646	149,3%	CREDITEURS DIVERS	59 988 822	41 866 575	-18 122 247	-30,2%	
ETAT AVANCE SOUDIV. A PAYER					CPDES DE REGULARISATION	139 867 172	125 001 202	-14 865 970	-10,6%	
COMPTES DE REGLEMENTS					COMPTES DE REGLEMENTS					
COMPTES D'ENCAISSEMENT					RESERVE MOBILIERE	40 000 000	40 000 000	0	0,0%	
IMMOBILISATIONS	609 424 555	609 424 550	-5	-0,0%	RESERVE IMMOBILIERE	310 000 000	310 000 000	0	0,0%	
Ferme	31 400 000	31 400 000	0	0,0%	RESERVE DE REVALUATIONS					
Immobilier d'exploitation	130 796 191	112 057 182	-18 738 999	-14,3%	RESERVES	44 711 193	44 711 193	0	0,0%	
Immobilier d'habitation	26 110 310	31 196 797	5 086 487	19,5%	PROVISIONS POUR INVEST.	400 000 000	400 000 000	0	0,0%	
Usure et mobilier d'exploitation	272 991	17 966 219	17 693 228	6452,2%	CAPITAL					
Usure et mobilier d'habitation	6 226 138	4 963 051	-1 263 087	-20,3%	FONDS DE STABILISAT* DE CHANGE	2 106 121 750	2 106 121 750	0	0,0%	
Amortissements en cours	364 292 811	371 008 300	6 715 489	1,8%	REPORT A NOUVEAU	2 202 900	138 625 857	136 422 957	6192,6%	
Amortissements sur matériel	220 314	112 844 731	112 624 417	51,1%	RESULTAT EN INSTANCE	132 792 871	13 678 625	-119 114 246	-89,6%	
TOTAL	8 100 244 626	12 100 822 303	4 000 577 677	49,4%	TOTAL	12 100 822 303	12 100 822 303	0	0,0%	



BAHQUE CENTRALE DE DJIBOUTI

COMPTE DE RESULTAT COMPARE 2016 - 2017

CONFIDENTIEL

CHAPITRES	MONTANT		VARIATION		PROFITS	MONTANT		VARIATION	
	2016	2017	en C.A.	en %		2016	2017	en C.A.	en %
DEPENSES D'ADMINISTRATION									
Frais d'émission	592 294 548	884 945 779	292 651 231	49,5%	PROFITS FINANCIERS	208 182 890	792 984 350	584 801 462	281,1%
Frais de personnel	2 760 000	3 914 333 666	388 733 666	169,9%	<i>Intérêts sur fonds placés à l'étranger</i>		386 297 530	579 980 243	208,1%
I.F.S.F.	275 694 641	397 207 046	11 713 065	4,3%	<i>Intérêts sur quatre-ports en ZILS</i>	519 482	798 884	279 332	53,8%
Transport et déplacements	62 983 644	90 981 638	3 492 495	25,1%	<i>Intérêts sur avances en ZILS</i>	766 128	6 398 016	4 631 887	601,6%
Frais divers de gestion	15 935 250	17 427 745	29 445 929	42,6%	BENEFICE DE CHANGE	270 303 327	250 992 557	27 310 770	9,2%
Impôt	2 159 130 988	2 259 325	200 000	3,1%	AUTRES PROFITS	67 471 097	5 892 141	5 892 141	8,7%
FRAIS FINANCIERS	6 511 850	20 787 063	14 155 713	218,0%	<i>Commission d'émission</i>	<i>60 646 272</i>	<i>61 912 856</i>	<i>1 266 584</i>	<i>2,1%</i>
<i>Intérêts sur allocation d'actifs FN</i>	3 312 871	18 025 250	15 315 877	462,3%	<i>Intérêts commensaux</i>	6 552 181	6 755 012	202 831	3,1%
<i>Frais divers FN</i>	134 122	109 403	34 919	25,9%	<i>Facilité sur dé-couvert bancaire</i>	273 824	2 695 370	2 421 546	886,0%
<i>Frais bancaires divers</i>	3 064 155	1 964 916	1 095 245	-35,7%	<i>Revenus des mandats</i>				
PERTES DE CHANGE		176 168 091	176 168 091						
BOTAL AUX AMORTISSEMENTS	83 285 481	34 899 682	48 385 799	-58,2%					
BOTALIENS AUX PROVISIONS	-128 194 064	-1 318 470	126 875 594	-99,0%					
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 877 822	1 117 588 140	925 710 318	1008,0%	TOTAL	651 877 422	1 115 548 145	463 670 723	711,4%
TOTAL	5 918 877 822	11 117 588 140	5 198 710 318	-88,0%					
PERTES									
Impôt sur les bénéfices	5 518 273	4 226 181			PROFITS				
Dotation Provisions Fonctionnaires					RESULAT D'EXPLOITATION	1 115 548 145	1 318 470	202 921 825	181,6%
PROFIT sur l'exercice antérieur			0		PROFITS EXCEPTIONNELS	987 318	11 277 662	10 290 344	1042,9%
RESULAT NET	132 782 877	12 878 545	-120 904 332	-90,6%	RESULTAT NET	46 642	5 597 534	6 060 892	129,9%
TOTAL	137 844 844	16 984 736	-120 864 108	-87,8%	TOTAL	137 844 844	16 984 736	-120 864 108	-87,8%

BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI

MONTANT EN DJF

HORS BILAN COMPARE 2016-2017

CONFIDENTIEL

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT		VARIATION en C.A. en %	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT		VARIATION en C.A. en %
	2016	2017			2016	2017	
Certificats échus le 15.07.97 en DJF	2 275 000 000	2 275 000 000	-	Certificats souscrits en DJF	2 275 000 000	2 275 000 000	0,0%
Certificats échus le 15.07.97 en USD	295 016 000	295 016 000	-	Certificats souscrits en USD	295 016 000	295 016 000	0,0%
Comptes réciproques BIRD	98 537 000	98 537 000	-	Comptes réciproques BIRD	98 537 000	98 537 000	0,0%
Comptes réciproques AID	30 871 000	30 871 000	-	Comptes réciproques AID	30 871 000	30 871 000	0,0%
Comptes réciproques BID	30 000 000	30 000 000	-	Comptes réciproques BID	30 000 000	30 000 000	0,0%
TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-	TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-



Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales sur la Banque Centrale de Djibouti (BCD)

1.1. Cadre juridique et financier

Statut juridique

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) est un établissement de droit public doté d'une autonomie administrative et financière et régi par ses statuts. Ces statuts sont contenus dans la loi n° 118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011.

La Banque, les transactions et opérations relatives à son objet et à son fonctionnement ainsi que les bénéfices qui en résultent sont soumis à tous les impôts, droits et taxes.

Son capital social est de DJF 400 millions, entièrement libéré et détenu par l'État Djiboutien, actionnaire unique.

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) ne comprend qu'une agence située à son siège social sis au Boulevard Cheikh Osman à Djibouti-ville.

1.2. Système d'émission du Franc Djibouti (DJF) : le Currency Board

Le système d'émission du Franc Djibouti (DJF) est de type « Currency board » ou « Caisse d'émission » qui est basé sur un principe simple : chaque Franc Djibouti émis par la Banque Centrale de Djibouti doit être couvert par sa contre-valeur en Dollar US. Pour constituer cette couverture qui permet de garantir la convertibilité du DJF en monnaies étrangères convertibles, la BCD doit détenir des valeurs en emploi ou en représentation de la contre-valeur en USD des DJF émis. L'article 20 des statuts de la BCD détermine les valeurs pouvant être détenues (or, devises, concours au FMI, DTS, etc....).

1.3. Parité du Franc Djibouti

A la création du Franc Djibouti, le 20 mars 1949, 1 Franc Djibouti (DJF) était égal à un Franc Français (FRF) qui représentait 4,14507 mg d'or, compte tenu des parités FRF/USD et USD/or. Toutefois, dans la mesure où le système d'émission garantissait la monnaie plutôt par rapport au dollar, la parité du DJF était exprimée en USD au cours de 214,392 DJF pour 1 USD. Ce rapport était obtenu sur la base de la valeur du DJF en or découlant de sa parité fixe avec le franc français. En raison de la dévaluation du dollar intervenue en 1971, l'on a enregistré deux réajustements du cours du DJF en USD, le 18 décembre 1971 et le 13 février 1973. Pour stabiliser ce cours, la parité fixe du DJF est établie depuis le 13 février 1973 au taux de 1 USD = 177,721 DJF.

Ainsi, la parité entre le DJF et les monnaies autres que le Dollar US est déduite de la parité entre le dollar et ces dernières.

1.4. Administration et gestion de la Banque Centrale de Djibouti

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque sont respectivement le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Gouverneur.

Les statuts ont fixé à six (6) le nombre des membres du Conseil d'Administration autres que le Gouverneur.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par décret.

Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Les autres membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable.

La direction et l'administration courante des affaires de la Banque sont assurées par le Gouverneur qui exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas dévolus au conseil d'administration qui peut aussi consentir des délégations de pouvoir au Gouverneur.

1.5. Contrôle de la Banque

Contrôle interne/Audit interne

Le Contrôle Interne de la Banque est assuré par un département de contrôle interne directement rattaché au Gouverneur.

Un département d'audit interne a également été mis en place, avec un rattachement hiérarchique au Gouverneur, et un rattachement fonctionnel au comité d'audit.

Contrôle externe

Il est procédé annuellement à un audit externe des états financiers de la Banque Centrale, pour la période constituant l'exercice financier.

La vérification annuelle des comptes est effectuée conformément aux normes de vérification internationales.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Base d'établissement et de présentation des états financiers

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMPTABILITE ET AUX ETATS FINANCIERS

Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et méthodes édictées par le Plan Comptable de la BCD qui a été spécifiquement élaboré et mis en vigueur en 1985. L'exercice financier de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, conformément à l'article 47 des statuts.

En raison de la spécificité des missions exercées et de la plupart des activités réalisées par la Banque Centrale de Djibouti, les règles de comptabilisation des opérations et de présentation des comptes annuels ont été définies dans le Règlement de la comptabilité.

Ce règlement définit notamment les règles applicables dans les domaines suivants :

- Opérations comptables quotidiennes (compensation, opérations avec les correspondants locaux et étrangers, fonctionnement de comptes particuliers, certificats de dépôts...).
- Arrêtés d'écritures (clôtures journalières, mensuelles et annuelles).
- Opérations d'inventaires.
- Contrôle.

En raison des dispositions en matière d'opérations d'inventaire, la Banque Centrale de Djibouti applique les principes de la comptabilité d'engagement.

2.2 Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger sont en devises et figurent à l'actif du bilan pour leur contre-valeur en DJF au cours de clôture de l'exercice. Les cours de clôture sont reçus de la Banque de France à l'exception du cours du dollar qui a une parité fixe avec le franc Djibouti établie à 1 USD = 177,721 DJF. Les cours du DTS appliqués à la clôture de l'exercice sont reçus du FMI.

La procédure de comptabilisation des opérations en devises est la même pour toutes les opérations. Les comptes en devises sont tenus en devises tout au long de la période et la conversion au cours de clôture s'effectue à la fin de la période (annuelle).

Le jour de l'opération, l'enregistrement dans un premier temps se fait en devise (au compte en devise concerné avec pour contrepartie le compte d'ordre dit de « position de la devise correspondante »). Parallèlement, le compte de contrepartie à l'opération est mouvementé pour la contre-valeur de l'opération en DJF au cours du jour, avec pour contrepartie le compte d'ordre dit « position de la devise correspondante/DJF ». A chaque arrêté, le solde du compte en devise concerné est converti au cours de clôture après la saisie de ce taux pour figurer au bilan en DJF ; le montant en devise au compte « position de la devise correspondante » est également converti au cours de clôture, et par rapprochement avec le montant qui avait été enregistré au compte « position de la devise correspondante/DJF », un écart de change est dégagé et constaté en charges ou en produits par une écriture qui ajuste les soldes des deux comptes de position pour la devise concernée. A l'issue de cette opération, les soldes des comptes de position pour chaque devise affichent les mêmes montants aussi bien pour le solde débiteur que pour le solde créditeur.

2.3 Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations avec le FMI, comme toutes les opérations en devises sont converties automatiquement à chaque clôture après la saisie des cours de fin de période, conformément à la procédure décrite ci-dessus au paragraphe 2.2.

2.3.1 A l'actif du bilan

Avoirs en DTS

Ce poste représente le compte ordinaire en DTS détenu par la République de Djibouti dans les livres du FMI. Les intérêts créditeurs sur ces avoirs en DTS sont pris en produits à la Banque Centrale de Djibouti. Ces intérêts sont communiqués à la BCD trimestriellement et comptabilisés.

Il est prévu de comptabiliser les intérêts à recevoir au titre du quatrième trimestre de l'exercice sur la base des intérêts courus disponibles sur le site Internet du FMI.

Quote-part au FMI

A l'actif du bilan figure la totalité des souscriptions de quote-part au FMI détenue par la République de Djibouti (100 % Quota), c'est-à-dire la part libérée en DTS ou en devises convertibles (25 % de la quote-part), d'une part, et la part payée en DJF (75 % de la quote-part) par la République de Djibouti, d'autre part.

2.3.2 Au passif du bilan

Au passif du bilan, les comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI comprennent :

- Les allocations de DTS octroyées à la République de Djibouti ;
- Les soldes créditeurs des comptes FMI n°1 et n°2 ouverts dans les livres de la Banque centrale de Djibouti, ainsi que le solde du compte FMI/PRGF qui enregistre désormais les encours d'emprunts (tirages de Facilités d'Ajustement Structurel).

Ces comptes du FMI au passif, comme tous les comptes en devises, sont convertis à la clôture de l'exercice au cours de clôture.

2.4 Relations avec les Banques Agréées Djiboutiennes

2.4.1 A l'actif du bilan (créances sur les banques)

Dans la mesure où la Banque Centrale de Djibouti ne procède pas au refinancement des banques commerciales, les créances sur les banques sont constituées d'opérations exceptionnelles à régulariser à très court terme.

2.4.2 Au passif du bilan (comptes créditeurs des banques)

Au passif du bilan, figurent les comptes courants ordinaires des banques agréées.

La Banque Centrale de Djibouti exige des banques agréées de la place des comptes courants obligatoirement créditeurs dans ses livres.

Cependant, les dispositions statutaires relatives à la constitution des réserves obligatoires ne sont pas effectivement appliquées par la BCD qui n'a pas fait constituer de telles réserves dans ses livres par les banques agréées.

2.5 Relations avec le trésor

2.5.1 A l'actif du bilan

Les créances sur l'État sont constituées principalement des concours du FMI reçus par la Banque Centrale de Djibouti et mis à la disposition du Trésor National. La contrepartie de ces créances figure parmi les comptes du FMI (engagements extérieurs) au passif du Bilan.

Les intérêts et commissions relevant des concours accordés par le FMI à la République de Djibouti sont inscrits au débit du compte du Trésor National, et n'affectent pas les résultats de la Banque.

2.5.2 Au passif du bilan

Au passif du Bilan, figurent principalement les soldes créditeurs du compte courant et du compte bloqué du Trésor, d'une part, et les comptes spéciaux (subventions reçues pour le compte de l'État et destinées au financement de projets, Trésor cotisation Caisse Nationale de Retraite), d'autre part.

2.5.3 Au hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID, etc...) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

2.6 Autres créances, débiteurs divers

Ce poste enregistre des opérations à régulariser en relation avec le Trésor Public et avec d'autres tiers (Présidence de la République, etc.).

2.7 Comptes de régularisation - Actif

Ces comptes enregistrent les opérations classiques (produits à recevoir, charges constatées d'avance, etc...).

2.8 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les terrains, les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette (valeur d'acquisition brute diminuée des amortissements cumulés correspondants).

2.8.1 Terrains

Les terrains figurant à l'actif de la Banque comprennent un terrain sur lequel est construit le service administratif du Trésor National, sans contrepartie monétaire, et un terrain sur lequel est construit le logement du gouverneur. Ces terrains ont été acquis auprès de l'État à des prix fixés par les Services des domaines.

2.8.2 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la base de la durée de vie estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes :

Immeubles	20 - 25 ans
Agencements et installation	10 ans
Matériel et Mobilier	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Émission

Ce poste représente la masse monétaire nette en circulation, c'est-à-dire les pièces et les billets émis qui sont détenus en dehors de la Banque Centrale de Djibouti.

2.10 Engagements Extérieurs

Ce poste comprend les engagements vis-à-vis du FMI et du FMA (Fonds Monétaire Arabe).

Les engagements envers le FMI ont déjà été traités au paragraphe 2.3 ci-dessus.

Les engagements en faveur du FMA représentent la valeur des titres de cette Banque souscrits par l'État Djiboutien. La contrepartie de cet engagement figure à l'actif du bilan parmi les créances sur le Trésor.

2.11 Fonds de Réserve

Le solde de ce compte représente le montant résiduel d'une épargne autrefois constituée par l'État Djiboutien auprès de la Banque Centrale de Djibouti.

2.12 Comptes créditeurs des organismes internationaux

Ce poste enregistre les comptes courants créditeurs des organismes internationaux (AID, BIRD, BAD, BID, Fonds Européens). Quelles que soient les devises reçues, ces comptes sont tenus en monnaie nationale.

2.13 Sommes à affecter - Passif

Ce poste enregistre des opérations en suspens. Comme tout compte d'attente, il doit être soldé à la clôture de l'exercice. Cependant, en raison des difficultés à obtenir certaines informations devant permettre la correcte imputation de certaines opérations, il arrive qu'à la clôture de l'exercice le solde de ces comptes ne soit pas nul.

2.14 Crédoiteurs divers

Ce poste, enregistre les opérations concernant des tiers ne disposant pas de comptes individuels propres dans les livres de la BCD (Ex. : les mises à disposition ou paiements en instance en faveur de tiers...).

2.15 Comptes de régularisation - Passif

Ce poste enregistre des dettes provisionnées pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues (charges à payer, etc.) ou des produits constatés d'avance.

2.16 Réserves mobilières et immobilières

A l'origine, ces comptes enregistraient des provisions pour investissement ou renouvellement à caractère mobilier ou immobilier. Les investissements projetés ont été réalisés et les réserves ont été fiscalisées ; elles revêtent dès lors le caractère de réserves libres de la Banque Centrale de Djibouti.

2.17 Réserves

Ce poste comprend les comptes de Report à nouveau, Réserve légale et Réserves libres. La réserve légale est constituée conformément aux textes de droit commun appliqués par les sociétés commerciales.

2.18 Fonds de Stabilisation de Change

Le Fonds de stabilisation de change a été institué par l'ordonnance N° 77-070/PR du 3 décembre 1977 portant création de la Banque Centrale de Djibouti. L'article 5 de ce texte stipulait que ce fonds serait doté jusqu'à concurrence de 10 % du montant de la circulation fiduciaire. Cependant, les statuts en vigueur depuis le 22 janvier 2011 fixent le plafond de ce fonds à 20 % du montant de la circulation fiduciaire (article 24).

Le règlement de la comptabilité précise que la dotation au fonds de stabilisation des changes est une affectation du résultat à hauteur de 20 % des intérêts créditeurs nets générés par les placements des avoirs extérieurs de la Banque et ce depuis 1993.

2.19 Capital

Le capital de la Banque est de DJF 400 millions et entièrement détenu par l'État djiboutien, unique actionnaire. Ce capital a été libéré par des apports d'immobilisations pour un montant total de DJF 170 millions, des apports en numéraire de DJF 130 millions, et par incorporation de réserve en 2004 à hauteur de DJF 100 millions.

2.20 Résultats en instance d'approbation

Ce compte enregistre les résultats non encore affectés. Au cours de l'exercice, il enregistre l'affectation des résultats antérieurs décidée par le Conseil d'Administration, d'une part, et le résultat de la période, d'autre part.

2.21 Engagements de départ à la retraite

Le statut du personnel de la Banque Centrale de Djibouti ne contient pas un régime spécifique en matière de départ à la retraite de ses salariés. Le titre VII de ce document qui porte sur la cessation définitive d'activité cite l'admission à la retraite parmi les motifs de cessation définitive d'activité, sans pour autant mentionner les conditions offertes par la Banque Centrale de Djibouti à ses agents au moment de leur départ à la retraite.

La Banque se limite à cotiser au régime général de retraite afin que les ex-salariés perçoivent une pension des organismes de retraite.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Résultat de change

Le résultat de change résulte de la réévaluation des avoirs et dettes de la BCD à la clôture de l'exercice au cours de clôture comparée à leur valeur à l'ouverture de la période (écarts de conversion) et le résultat de change sur les opérations dénouées au cours de l'exercice (rapprochement entre les comptes de « position devise » et les comptes de « position devise/DJF »).

2.22.2 Frais d'émission

Les frais d'émission enregistrent le coût d'achat des billets et des pièces auprès de la Banque de France qui a la charge de leur fabrication.

Les autres frais d'émission enregistrent des frais accessoires qui restent tout de mêmes marginaux (confection de sacs de monnaie etc....).

2.23 Comptes hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

Compléments d'information relatifs aux éléments des états financiers

3.1. BILAN

3.1.1. Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Avoirs à vue	69.166	61.643
Avoirs à terme	-	35.761
Comptes FMI	7.956	8.239
<i>Total</i>	<u>77.122</u> =====	<u>105.643</u> =====

Les avoirs à vue et les avoirs à terme représentent les devises détenues par la BCD auprès de ses correspondants étrangers ; ils représentent la contrepartie de l'émission de monnaie nationale car le système de couverture adopté par la Banque Centrale de Djibouti dispose que les avoirs extérieurs de la Banque doivent couvrir intégralement l'émission de la monnaie.

Les comptes FMI regroupent les avoirs en DTS et le compte de « souscription de quote-part au capital du FMI par la République de Djibouti.

3.1.2. Les avoirs à vue et à terme

Les avoirs à vue et à terme s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Caisses en devises	11	14
Banque de France, compte courant	31	31
Federal Reserve, compte courant	67.913	59.397
Citibank, compte courant	1.211	2.201
Citibank, compte à terme	-	35.761
<i>Total</i>	<u>69.166</u> =====	<u>97.404</u> =====

Globalement, la hausse de 40.8% des avoirs extérieurs résulte essentiellement de l'approvisionnement des banques de la place.

3.1.3. Les comptes FMI

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Avoirs en DTS	358	190
Souscription de Quote-part	7.598	8.049
<i>Total</i>	<u>7.956</u> =====	<u>8.239</u> =====

Les avoirs en DTS et le compte de souscription de quote-part ont connu une hausse de DJF 283 millions. La souscription de quote-part augmente de DJF 451 millions suite à la réévaluation du cours du DTS en fin d'exercice ; aucune nouvelle souscription de DTS n'a été effectuée en 2017. Nos avoirs en DTS baissent de DJF 168 millions après le remboursement de dix échéances du crédit FRPC.

3.1.4. Créances sur les Banques

Les créances sur les Banques s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Comptes à terme en DJF	1.375	1.383
Comptes à régulariser des banques	5	870
<i>Total</i>	<u>1.380</u> =====	<u>2.253</u> =====

Les créances sur les banques sont en hausse de DJF 873 millions par rapport à fin 2016 suite à une position débitrice d'une banque de la place, East Africa Bank, au 31/12/17 (DJF 865 millions).

3.1.5. Créances sur l'Etat

Les créances sur l'État s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Concours du FMI à l'État	4.517	3.975
Compte à régulariser TN	-	-
<i>Total</i>	<u>4.517</u> =====	<u>3.975</u> =====

Les concours du FMI à l'État enregistrent la contrepartie des concours octroyés par le FMI à la République de Djibouti dans le cadre du crédit PRGF. Ces concours ont baissé de DTS 3,2 millions (DJF 543 millions) suite au remboursement d'échéances.

3.1.6. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Actifs à affecter	272	272
Débiteurs divers	100	97
Compte de régularisation actif	5	13
<i>Total</i>	<u>377</u> ===	<u>382</u> ===

Les actifs à affecter représentent les sommes à reverser au FMI dans le cadre de l'augmentation de quote-part à laquelle la République de Djibouti a participé le 17 février 1999.

Les débiteurs divers enregistrent à la clôture de l'exercice 2016 une baisse de DJF 2,5 millions.

3.1.7. Immobilisations

Les immobilisations en valeurs nettes s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31-déc-16	31-déc-17
Terrains	71	71
Autres immobilisations corporelles	174	167
Immobilisation en cours	364	371
Immobilisations incorporelles	0	0
<i>Total</i>	<u>609</u>	<u>609</u>

Les terrains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit.

Les autres immobilisations corporelles enregistrent notamment des immeubles à usage d'habitation et à usage professionnel dont certains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit. Elles ont baissé de DJF 7 millions au cours de cet exercice 2017 par rapport à 2016.

Les immobilisations en cours sont en hausse de DJF 7 millions suite à des travaux au 3^{ème} étage de l'immeuble de la Banque.

Les autres immobilisations corporelles s'analysent comme suit, en millions de DJF :

	31.12.2016	(+)	(-)	31.12.2017
Immeubles	476	-	-	476
Agencements et Aménagements	181	-	-	181
Matériel de transport	67	12	-	79
Matériel et mobilier	453	9	-	462
<i>Total Valeur brutes</i>	<u>1.177</u>	<u>21</u>	<u>-</u>	<u>1.198</u>
Immeubles	370	16	-	386
Agencements et Aménagements	119	9	-	128
Matériel de transport	66	-	6	60
Matériel et mobilier	448	9	-	457
<i>Total Amortissements</i>	<u>1.003</u>	<u>34</u>	<u>6</u>	<u>1.031</u>
Autres Immobilisations corporelles nettes	174	-13	-6	167

3.1.8. Émission

L'émission s'analyse comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Billets émis	35.546	38.948
Pièces émises	1.781	1.910
<i>Total</i>	<u>37.327</u> =====	<u>40.858</u> =====

Les rubriques « billets émis » et « pièces émises » sont en hausse 9,5% en 2017 par rapport à 2016. Il s'agit de la masse monétaire en circulation auprès des agents économiques et financiers autres que la BCD.

Conformément au système de couverture adopté par la République de Djibouti, le « Currency Board », l'émission est totalement couverte par les avoirs extérieurs de la Banque au 31 décembre 2017.

3.1.9. Engagements extérieurs

Les engagements extérieurs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Comptes FMI	14.517	14.568
Participation au capital du FMA	4	4
<i>Total</i>	<u>14.521</u> =====	<u>14.572</u> =====

Banque Centrale de Djibouti (BCD)

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Compte FMI N° 1	6.376	6.754
Compte FMI N° 2	3	3
Compte FMI/PRGF	4.517	3.975
Allocations de DTS	3.622	3.837
<i>Total</i>	<u>14.517</u> =====	<u>14.568</u> =====

La hausse intervenue sur ces comptes FMI est surtout imputable à l'appréciation du cours du DTS entre les deux exercices. Nous notons par ailleurs le règlement de dix échéances du crédit PRGF à hauteur de DTS 3 202 800.

3.1.10. Comptes créditeurs des organismes internationaux

Les comptes créditeurs des organismes internationaux s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
BIRD, son C/C	30	5
État crédit WB N° 3593 DJ	-	-
	11	11
État - OMI / CRFDED	-	-
<i>Total</i>	<u>41</u> ==	<u>16</u> ==

Ils connaissent une baisse de DJF 25 millions.

3.1.11. Comptes créditeurs de l'État

Les comptes créditeurs de l'État s'établissent à DJF 9 milliards au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Autres comptes - Trésor National	671	1.029
Autres comptes créditeurs de l'État	8.517	7.945
<i>Total</i>	<u>9.188</u> =====	<u>8.974</u> =====

Les autres comptes courants du Trésor National ont augmenté de DJF 358 millions, soit +53.3%.

Les autres comptes créditeurs de l'Etat sont en baisse de DJF 571 millions suite à l'utilisation de divers fonds.

3.1.12. Comptes créditeurs des banques

Le solde des comptes créditeurs des banques passe de DJF 19.573 millions au 31 décembre 2016 à DJF 45.103 millions à la clôture de l'exercice 2017, soit une hausse de 130%.

3.1.13. Autres passifs

Les autres passifs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Passifs à affecter	281	279
Créditeurs divers et dettes fiscales	65	51
Comptes de régularisation - Passif	140	125
<i>Total</i>	<u>487</u> =====	<u>455</u> =====

Les passifs à affecter se détaillent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Autres passifs à affecter-DJF	280	279
Autres passifs à affecter-USD	1	-
Autres passifs à affecter-EUR	-	-
<i>Total</i>	<u>281</u> =====	<u>279</u> =====

3.1.14. Capital, Réserves et Résultat en instance d'approbation

Les comptes de Capital, Réserves et résultat en instance d'approbation s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31/12/2016	+	-	31/12/2017
Capital	400	-	-	400
Réserve légale	40	-	-	40
Réserves libres	5	-	-	5
Réserve mobilière	60	-	-	60
Réserve immobilière	310	-	-	310
Fonds de stabilisation de change	2.186	-	-	2.186
Report à nouveau	(2)	(133)	-	(135)
Résultat de l'exercice	(133)	12	(133)	12
<i>Total</i>	<u>2.866</u> =====	<u>(121)</u>	<u>(133)</u>	<u>2.878</u> =====

La variation des capitaux propres s'explique essentiellement par le résultat bénéficiaire réalisé au cours de l'exercice 2017 à hauteur de DJF 12 millions.

3.2. COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2017 a été ainsi clôturé avec un bénéfice de DJF 12 millions.

3.2.1. Produits financiers

Les produits financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Intérêts sur fonds placés à l'étranger	207	787
Intérêts sur avoirs en DTS	1	6
<i>Total</i>	<i>208</i>	<i>793</i>
	==	==

Les produits financiers sont en nette hausse de DJF 585 millions, suite à un relèvement des taux par la Federal Reserve Bank et à la souscription d'un dépôt à terme auprès de la Citibank New York. Toutefois, les taux en Europe demeurent négatifs.

3.2.2. Bénéfice de change

Le bénéfice de change enregistré est en baisse et s'établit à DJF 251 millions au 31 décembre 2017 contre DJF 278 millions au 31 décembre 2016, soit un repli de 9.8%.

3.2.3. Autres produits

Les autres produits sont en hausse de 5.8%, passant de DJF 67 millions en 2016 à DJF 71 millions en 2017.

3.2.4. Dépenses d'Administration

Les dépenses d'administration s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Frais d'émission	3	291
Frais de personnel	275	287
Travaux, Fournitures et services extérieurs	63	81
Frais divers de Gestion	235	206
Autres dépenses d'administration	16	20
<i>Total</i>	<i>592</i>	<i>885</i>
	===	===

Hausse de DJF 293 millions des dépenses d'administration par rapport à 2016 résultant principalement de celle des frais d'émission (+289 millions) suite à la commande de nouveaux billets et pièces au cours de cet exercice 2017.

3.2.5. Frais financiers

Les frais financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Intérêts sur allocations de DTS	4	19
Frais bancaires divers	3	2
Frais divers FMI	-	-
<i>Total</i>	<u>7</u>	<u>21</u>
	===	===

3.3. Hors-bilan

3.3.1. Engagements donnés (Actif)

Les engagements donnés du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Certificats échus le 15/07/97 en DJF	2.275	2.275
Certificats échus le 15/07/97 en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
<i>Total</i>	<u>2.729</u>	<u>2.729</u>
	====	====

3.3.2. Engagements reçus (Passif)

Les engagements reçus du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Entrep. publiques - Certificats souscrits en DJF	2.275	2.275
Entrep. publiques - Certificats souscrits en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
<i>Total</i>	<u>2.729</u>	<u>2.729</u>
	====	====